

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

L'ancienne ministre bruxellois de l'Environnement, qui avait œuvré avec moi avec une certaine détermination pour protéger et mettre en valeur la zone rurale anderlechtoise, avait lancé la réalisation d'un « Plan opérationnel pour Neerpede » (PON). Ce plan opérationnel devait se développer à deux niveaux. Le premier niveau, de nature stratégique, devait se matérialiser à travers un plan directeur qui élaborait une vision pour l'aménagement du site. Ce plan se compose d'un inventaire, définit des objectifs et amorce des plans d'action. Le deuxième niveau, plus opérationnel, découlait du premier et comprenait plusieurs plans d'action visant à procéder à des réalisations concrètes.

A ce stade, il apparaît que l'étude sur le PON comprend, selon le ministre, un diagnostic, un plan paysager, un inventaire des outils à mobiliser pour la protection de « Neerpede », ainsi que des propositions de divers projets à réaliser au niveau de la vallée du « Broeckbeek » et du vallon du « Koeivijver ». L'objectif est de consolider et de valoriser cet espace exceptionnel situé à la limite entre la ville et le « Pajottenland ». Ce plan devra également fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une vision commune et de mobiliser les habitants.

Ce plan devait initialement se clôturer à la mi-2019, avant un premier report à mars 2020. L'actuel ministre bruxellois de l'Environnement m'a informé la semaine dernière que l'étude avait enfin été clôturée le 24 septembre dernier. Le ministre a souligné que les contacts noués de longue date avec la commune s'étaient poursuivis et que la commune (comme le gouvernement bruxellois) devait formellement approuver dans les prochaines semaines. Ce n'est qu'alors que le plan opérationnel sera officiel.

Le Collège peut-il me dire quand cette approbation sera formalisée au niveau d'Anderlecht ?

Pouvez-vous nous résumer les grandes lignes de ce plan, les moyens mis en œuvre et les propositions plus particulièrement portées par la commune dans le cadre du dialogue construit avec la Région ?

Quand la commune estime-t-elle pouvoir approuver le « Plan opérationnel Neerpede » ? Je vous invite également de le présenter à l'occasion d'une future commission.

Ce plan évoque, semble-t-il, diverses questions déjà abordées ou sujettes à de initiatives concrètes : agriculture locale, préservation et renforcement de la biodiversité, gestion plus durable de l'eau, valorisation du paysage... Pouvez-vous nous annoncer les actions prioritaires et urgentes qui se déclineront dès l'année prochaine ? En effet, ce plan, nous dit-on, englobera une série de projets dont la réalisation s'étalera dans le temps, et – selon la formule éprouvée – en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Pour avoir porté le dossier de la protection des espaces ruraux et semi-ruraux de notre commune pendant une dizaine d'année, je suis évidemment heureux de constater une nouvelle avancée. Le ministre a par ailleurs souligné l'engagement à long court de la commune de façon générale et du mien en particulier, il n'en reste pas moins qu'il reste pas mal de pain sur planche et qu'une implication forte et constante de la commune est un

gage majeur de réussite. La question du statut pour la zone doit, elle aussi, être précisée et clarifiée, c'est un gage important pour la pérennisation de sa protection. Enfin, nous resterons vigilants sur les moyens dévolus à cette planification, gage manifeste de la concrétisation de ce grand projet.

Monsieur l'Echevin NEUZY répond que tout est prévu pour le mois de janvier 2021. Il y a la volonté du Collège d'organiser une commission à ce sujet. Le plan a déjà été formellement approuvé par le Collège et passera pour prise d'acte au Conseil de janvier. Il propose que toutes les questions posées ici soient reposées lors de cette commission. Si des questions devaient alors encore rester sans réponse, on pourrait encore en débattre lors du Conseil de janvier 2021. Il rejoint G. VAN GOIDSENHOVEN sur l'intérêt porté par le Collège sur la zone, les différentes avancées et l'importance de ce plan.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense qu'il faut tenir une commission à ce sujet car c'est essentiel, cependant, il ne comprend pas pourquoi le plan approuvé en Collège n'a pas été inscrit à l'agenda de la présente séance. Ou alors ce point est-il passé très récemment au Collège et n'a pu être mis à l'agenda en peu de temps.

Monsieur l'Echevin NEUZY répond que le plan a été approuvé mardi passé en Collège mais que le délai d'inscription à l'agenda était alors dépassé. C'est aussi à cause de l'impossibilité de tenir une commission avant le Conseil communal. Ce sont donc des raisons techniques et non de volonté.